

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 1^{er} mars 2023

L'Essonne mobilisée dans la lutte contre les drogues : une action forte de lutte contre les drogues dans le département.

Dans le cadre de la priorité gouvernementale accordée à la lutte contre les drogues, la préfecture de l'Essonne est mobilisée avec les services répressifs territoriaux pour lutter contre ce fléau.

Le bilan des saisies de drogues démontre l'action volontariste des services de l'État en matière de lutte contre les stupéfiants.

Saisies de cannabis : + 0,08 % entre 2021 et 2022.

Saisies de cocaïne : + 43,64 % entre 2021 et 2022.

Saisies de drogues de synthèse : + 96,31 % entre 2021 et 2022.

Sur une période plus longue, le bilan est également marqué, depuis 2017, par une augmentation des saisies de cocaïne de + 33,52 % et des saisies d'héroïne de + 77,23 %.

A l'échelle de la région Île-de-France, ce sont + 21,40 % de cannabis, de + 183,73 % de cocaïne, +47,93 % d'héroïne et +59,35 % de drogues de synthèse, qui ont été saisis depuis 2017.

A titre d'exemple comme opérations de lutte contre les trafics de stupéfiants en Essonne :

- En janvier 2023 aux Ulis, suite à un signalement de trafic de stupéfiants, une opération était menée dans un appartement de la résidence Millepertuis avec un chien de la brigade cynophile 91. L'opération permettait la découverte d'environ 28.5 kilos de résine, 9 kilos d'herbe, 2.2 kilos de cocaïne et d'une somme de 4420 euros en espèces. Le vendeur a été identifié, interpellé et placé en détention.
- Une opération « semaine bleue » a été menée pendant 4 semaines (fin janvier-début février 2023) sur le quartier du Tiec à EGLY. La phase d'observations menée la première semaine a permis sur la deuxième semaine de mener une opération d'ampleur sur le quartier aboutissant à la saisie de 48,5 kg de résine, trois armes de poing et 29 000 euros en espèce. Les deux semaines suivantes ont eu pour objectif de tenir le terrain pour prévenir la réinstallation du point de deal.

30 points de deals ont été démantelés en Essonne depuis 2020, soit une baisse de 23,81 %.



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

En 2022, 2843 amendes forfaitaires délictuelles (AFD) pour consommation de drogue ont été dressées dans le département contre 2202 AFD en 2021, soit une augmentation de 29,11 %.

Pour rappel au niveau national

En 2022, **37 510 trafiquants** de stupéfiants ont été mis en cause contre 35 829 en 2021 soit + 4,7 %. Près de **15 160 opérations de démantèlement de points de deal** ont été menées contre 5 849 en 2021 (+ 159 %). Ce sont plus de 2 000 opérations qui sont menées chaque mois alors qu'il en était comptabilisé 900 début 2022.

Enfin, car la lutte contre la drogue, c'est aussi lutter contre la consommation, **le nombre d'amendes forfaitaires délictuelles (AFD) dressées est passé de 106 476 en 2021 à 143 447 en 2022 (+ 34 %)**. Depuis sa création, ce sont plus de 298 000 AFD qui ont été dressées par les forces de l'ordre dont 288 000 AFD cannabis, 8 400 AFD cocaïne et 1 400 AFD ecstasy MDMA.